

DECLARATION SOLENNELLE SUITE AU COUP D'ÉTAT MANQUE
DU 7 DECEMBRE 2025

Le dimanche 7 décembre 2025, notre pays a été victime d'une attaque intolérable contre son ordre constitutionnel et la volonté souveraine de son peuple. Une faction militaire a tenté, par la force et la proclamation illégitime, de renverser nos institutions, d'interrompre brutalement le processus électoral en cours et d'anéantir les fondements démocratiques de notre Nation.

Ce coup de force constitue une trahison majeure envers la Nation et porte un préjudice grave :

- à la paix civile, patiemment construite et indispensable au vivre-ensemble ;
- à la sécurité des personnes et des biens, condition première de tout développement ;
- au processus démocratique en cours, expression sacrée, par les élections, de la souveraineté populaire.

Face à cette entreprise insensée et criminelle, nos Forces de Défense et de sécurité, fidèles à leur serment républicain se sont résolument mobilisées sous le haut commandement du Président de la République, Chef suprême des armées. Elles ont fait échec à cette sédition avec une réactivité et une détermination exemplaires.

Nous rendons un hommage unanime et solennel à la bravoure de nos forces de sécurité et de défense. C'est aussi le lieu, pour nous, d'adresser notre gratitude à la CEDEAO pour la mise en œuvre inédite de la solidarité régionale.

Nous exprimons notre consternation absolue et notre profonde désolation devant cette violence qui a endeuillé la Nation et failli plonger notre pays dans l'abîme.

Les auteurs de tels faits attentatoires à l'ordre constitutionnel devront répondre de leurs actes devant les juridictions compétentes de notre pays. Mais pour l'heure, nos pensées vont avant tout aux familles des victimes, civiles et militaires, dont le sacrifice nous rappelle le prix inestimable de la paix et de l'État de droit, ainsi qu'aux victimes innocentes et aux soldats tombés au champ d'honneur les armes à la main.

En notre qualité de Présidentes et Présidents des Institutions de la République, nous réaffirmons avec la plus grande fermeté :

1. notre soutien indéfectible au Président de la République, garant de la Constitution ;
2. notre engagement sans réserve à défendre et restaurer l'autorité pleine et entière des institutions légitimes ;
3. notre détermination à œuvrer, chacun dans le strict cadre de nos prérogatives constitutionnelles et légales, pour la préservation de l'unité nationale, la consolidation de la démocratie et la protection des acquis du peuple béninois.

Le Bénin, notre beau pays, ne reviendra pas en arrière et rien n'entravera l'œuvre de reconstruction économique, infrastructurelle et morale engagée pour l'avenir de notre Nation.

La République poursuivra son chemin, unie, solidaire et résolue.

Fait à Cotonou, le 9 décembre 2025

Le Président de l'Assemblée
Nationale


Dr Louis Gbèhounou **VLAVONOU**

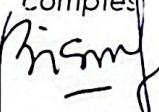
Le Président de la Cour
constitutionnelle


Dorothée **SOSSA**

Le Président de la Cour Suprême


Victor Dassi **ADOSSOU**

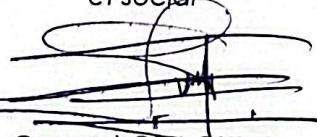
La Présidente de la Cour des
comptes


Ismath **BIO TCHANÉ MAMADOU**

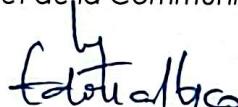
La Présidente de la Haute Cour de
Justice


Hé Dandi **GNAMOU**

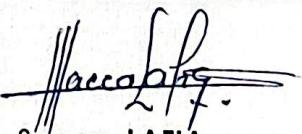
Le Président du Conseil économique
et social


Conrad **GBAGUIDI**

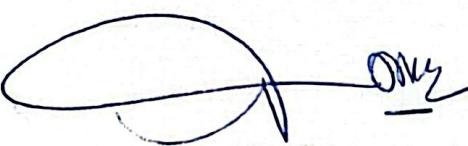
Le Président de la Haute Autorité de
l'Audiovisuel et de la Communication


Edouard **LOKO**

Le Président de la Commission
électorale nationale autonome


Saccia **LAFIA**

Le Médiateur de la République


Pascal **ESSOU**